

france3-regions.franceinfo.fr

"On est vraiment dans une situation d'emprise" : un professeur de lycée condamné pour avoir eu des relations s

Medhi Weber

6-8 minutes

Ce jeudi 4 décembre 2025, le tribunal correctionnel de Rouen jugeait un ancien professeur de lycée de Sotteville-lès-Rouen. Guillaume B., 54 ans, comparaisait pour des faits d'atteinte sexuelle sur mineurs de plus de 15 ans, en l'occurrence trois anciennes lycéennes ayant suivi ses cours. Il a été condamné à quatre ans de prison, dont trois ferme et des obligations de soins psychiatriques.

Devant le tribunal correctionnel de Rouen (Seine-Maritime), jeudi 4 décembre 2025, Guillaume B. se présente tremblant, fragile. Ses intonations sont chevrotantes, hésitantes.

Face aux juges, il joue la carte du repent, de celui qui comprend la gravité des faits qui lui sont reprochés. *"Je tiens à demander pardon aux victimes, aux troubles que j'ai causés par manque de discernement."*

Car voilà la défense que cet ancien professeur d'histoire-géographie (il a été suspendu de ses fonctions le 8 janvier dernier par le rectorat) va tenir tout au long de cette audience, où il était jugé pour avoir eu des relations sexuelles avec trois de ses élèves mineures lors des faits.

« J'ai souffert d'une érosion du jugement qui m'a amené à oublier mes obligations afférentes à ma fonction de professeur, sans prendre en compte l'écart d'âge avec ces jeunes filles. Je n'ai pas pris conscience des conséquences que cela pourrait avoir sur leur développement affectif et psychologique. »

En bref, le prévenu reconnaît immédiatement et sans ambiguïté les faits. Mais au fil de ses auditions, il plaide la maladie mentale : sa bipolarité diagnostiquée début 2021, consécutive à une dépression sévère à la mort de son fils aîné en 2020.

Des souffrances et une *"crainte maladive de la solitude"* qui l'ont poussé, selon lui, à se rapprocher de ces jeunes filles, avec qui il dit avoir vécu *« plus que des relations sexuelles, de vraies histoires d'amour »*.

Sur les bancs des parties civiles, les trois jeunes femmes (dont une aujourd'hui étudiante, qui suivait l'audience en visioconférence) écoutent les justifications du quinquagénaire sans pouvoir cacher leur colère, voire leur dégoût.

À plusieurs reprises durant l'audience, les deux victimes présentes sur place finiront même par quitter la salle d'audience, submergées par ces émotions.

Au moment des faits, les trois victimes avaient entre 16 et 17 ans, et suivaient les cours d'histoire-géographie de Guillaume B. Les faits qui sont reprochés à l'ancien professeur s'étalent de 2019 jusqu'à septembre 2025, alors que le prévenu était déjà sous contrôle judiciaire.

Par ordre chronologique, Guillaume B. a d'abord entretenu des relations avec Gabrielle, puis avec Aurélie, et enfin avec Clarisse (les prénoms ont tous été modifiés).

Gabrielle a passé cinq ans dans une relation officielle avec le prévenu (de 2019, à fin 2023). Mais ces cinq années elle les décrit comme « violentes » tant physiquement que moralement. Notamment avec des rapports sexuels non protégés sans son consentement, un rapport anal douloureux, mais aussi des propos dégradants, rabaissants, qui ont miné la santé mentale de la jeune fille.

Mes crises d'angoisse ont commencé pendant la relation. J'avais une très mauvaise estime de moi-même. Je donnais tout pour lui. Pour lui faire plaisir. J'ai souvent été sexuellement objectivée, fétichisée. Aujourd'hui encore, je fais beaucoup de cauchemars. C'est Guillaume B. qui est le personnage principal de ces terreurs nocturnes. J'ai peur qu'il cherche à se venger. Je ne sais pas si je pourrai guérir un jour de cette relation.

Gabrielle, prénom modifié

Une situation que le prévenu a reproduite par deux fois, avec Aurélie, puis avec Clarisse. Pour Maître Cécile Madeline, l'une des avocats de la partie civile, il s'agit là d'un mode opératoire, et non d'une simple erreur de discernement.

« On est vraiment dans une situation d'emprise, explique-t-elle lors de sa plaidoirie. On est face à quelqu'un qui tombe amoureux de personnes fragiles, en détresse. C'est lui qui impose cette relation à ses victimes. »

À chaque fois en effet, le professeur semble se rapprocher des jeunes femmes parce qu'il les sent en souffrance, qu'il veut être leur confident. L'absence d'un père, les tensions familiales, une crise identitaire de genre, Guillaume B. entre en relation via la tristesse, la frustration.

Une fois la relation installée, Guillaume B. oscille entre grandes démonstrations amoureuses et des « colères noires ». C'est d'ailleurs l'angoisse générée par ces crises qui fera prendre à Aurélie la décision de rompre avec son professeur.

Mais comme l'expliquent les avocats des parties civiles, ainsi que par la procureure, ces ruptures sont toujours très mal acceptées. Alors le professeur se meut en harceleur, envoyant des messages presque quotidiennement aux jeunes femmes pour leur dire de revenir, de pas le quitter.

Un mode opératoire identique, avec parfois des messages quasi copiés-collés qui ont été envoyés à chacune de ces jeunes femmes aux mêmes périodes de leur relation. C'est ce que retiendra de toute cette affaire la procureure qui a décidé de requérir quatre ans de prison ferme dont trois ans ferme et un an de sursis probatoire, selon le respect de l'obligation de soins.

Une manière d'acter le fait que Guillaume B. est bel et bien malade. Non pas d'une bipolarité qui altère son jugement. Mais d'une pathologie qui l'entraîne à s'attaquer à des jeunes femmes vulnérables pour nourrir son égo fragile.

Malgré les derniers mots du prévenu : « J'ai été emporté par une passion qui m'a fait perdre la raison », le tribunal (après une heure de délibéré) a effectivement retenu la condamnation requise de quatre ans de prison, dont trois ans ferme, et un an de sursis probatoire avec injonction de soins.

Guillaume B. aura par ailleurs interdiction de contacter les victimes pendant trois ans, sera inscrit au registre des auteurs d'infractions sexuelles, et ne pourra plus exercer auprès de mineurs. Il ne pourra donc plus enseigner.